

Les crédits

Je continue la citation de la motion:

Et qu'en conséquence, elle demande au gouvernement et à la ministre de l'Emploi d'entreprendre immédiatement des discussions formelles avec le gouvernement fédéral dans le but d'assurer le respect de ce consensus et la promotion des intérêts de la population québécoise.

Les députés en Chambre qui se sont entendus là-dessus, les députés fédéralistes, comme ceux du Parti libéral du Québec, n'ont pas dit qu'il fallait accepter le projet de réforme que le gouvernement fédéral a présenté. Ils ont dit qu'il fallait « . . . entreprendre immédiatement des discussions formelles avec le gouvernement fédéral dans le but d'assurer le respect de ce consensus et la promotion des intérêts de la population québécoise. »

Il y a donc une pleine légitimité à la présente démarche québécoise. Et s'il n'y a pas écoute de la part du gouvernement fédéral actuel et s'il ne modifie pas sa réforme en conséquence, il va frapper un mur. Cela fera qu'on ne pourra pas, encore une fois, régler cette situation.

Pourquoi le Québec tient-il tant à contrôler cette juridiction? Parce qu'on parle de 500 millions de dollars qui seront investis dans cinq nouvelles mesures d'emploi. En 2001, 2002, on parle de 750 millions de dollars. Ces mesures d'emploi touchent toutes des secteurs qui sont en rapport avec les juridictions du Québec.

Le fédéralisme canadien, dans son inefficacité, est un des meilleurs exemples. Alors que le Québec est responsable en même temps du Code du travail, de la Loi sur la sécurité et la santé au travail, des normes du travail, eh bien, le fédéral viendra mettre en place des programmes qui touchent les subventions salariales, le supplément de revenu, un fonds de création d'emplois, l'aide aux chômeurs entrepreneurs et un régime de prêts et bourses. Regardons-en quelques-uns pour montrer les situations conflictuelles qui pourront se développer.

Par exemple, le fonds de création d'emplois. Si le Québec veut se doter d'une politique active d'emplois, il sera obligé de se modeler à ce que le fédéral voit comme développement. Et si lui, comme gouvernement, juge que le modèle du gouvernement fédéral, ce n'est pas celui-là qu'il veut, si la réforme actuelle vise à développer une mobilité de la main-d'oeuvre terrible pour les sortir des régions ressources, alors que nous, au Québec, on fait un choix différent pour faire vivre nos régions, on aura ce boulet aux pieds et on ne sera jamais capables de s'en débarrasser.

Le deuxième exemple porte sur l'aide aux chômeurs entrepreneurs, le programme Aide aux travailleurs indépendants. Il y a, au Québec, la mise en place d'un plan qui s'appelle le plan Paillé. Le Québec, s'il veut développer des mesures de ce type-là, ne pourra pas avoir le contrôle de l'ensemble des mesures et on se retrouve dans des situations où les gens reçoivent l'ATI, l'aide aux travailleurs indépendants et n'ont pas le plan Paillé; s'ils ont le plan Paillé, ils ne reçoivent pas l'ATI. Cela crée des situations où les jeunes entrepreneurs qui veulent démarrer sont obligés d'aller frapper à deux portes, chez deux gouvernements. Cette réforme ne permettra pas de régulariser cette situation.

Le dernier exemple que je veux donner est le programme des prêts et bourses. Vous pouvez être certains qu'à moyen terme, le programme qui est mis sur pied et qui vise à assurer des subventions et des bourses à des chômeurs en recherche d'emploi va entrer en conflit avec le programme des prêts et bourses du Québec pour les étudiants irréguliers. On va se mettre à faire des comparaisons, à voir des comportements chez les travailleurs pour vérifier s'ils ne feraient pas mieux de se tourner vers l'enseignement, vers le programme régulier plutôt que celui offert par le fédéral. Cela va ajouter à la cacophonie actuelle qui existe entre les deux gouvernements.

C'est pour cela, je pense, qu'on peut très bien comprendre la volonté québécoise exprimée à l'Assemblée nationale.

● (1330)

En plus, après avoir réaffirmé le consensus, après avoir dit qu'il faut que le Québec devienne le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre, on dit à la ministre de l'Emploi de discuter avec le ministre fédéral. Elle l'a fait tout de suite hier, elle a écrit au ministre Axworthy pour lui dire qu'elle était prête à discuter dans le cadre du mandat que l'Assemblée nationale lui a donné. Et ce mandat, c'est d'assurer le respect du consensus et la promotion des intérêts de la population québécoise, le consensus qui fait qu'il faut que le Québec devienne maître d'oeuvre en cette matière.

Pourquoi rencontre-t-on tant de difficultés à faire bouger le gouvernement fédéral là-dessus? Lorsqu'on a fait le tour du Canada, l'année passée, avec le Comité permanent du développement des ressources humaines, on s'est rendu compte qu'il y avait une volonté dans plusieurs milieux de prendre en main par une décentralisation certains aspects comme celui de la formation de la main-d'oeuvre. Mais qu'est-ce qui fait que le gouvernement fédéral ne bouge pas là-dessus?

La réponse, je la retrouve dans certains éléments de la réforme de l'assurance-chômage. On a mis sur pied une réforme qui ajoutera encore à la complexité des décisions, qui assurera aux bureaucrates qui sont dans le réseau sur le plan national, pan-canadien, que leur empire sera maintenu, dans un certain sens. La meilleure façon de faire vivre une bureaucratie est de développer sa complexité. De cette façon, ça justifie tout le temps des adjoints, des conseillers, des ci et des ça qui, finalement, éloignent le produit offert du client qui est recherché.

S'il y a un reproche à faire au gouvernement actuel, c'est de ne pas avoir été capable de passer à travers cette bureaucratie, de ne pas avoir été capable de rejoindre les volontés réelles des citoyens. Je pense que le gouvernement fédéral est ramené un peu à l'ordre par la motion de l'Assemblée nationale du Québec. L'Assemblée nationale met clairement le gouvernement fédéral devant ses responsabilités.

Il faut qu'il écoute le consensus qui lui a été transmis par l'Assemblée nationale du Québec. Je le répète, ce fut un vote à 96 en faveur, aucun contre, aucune abstention. L'ensemble des députés présents à l'Assemblée nationale ont voté en faveur de cette motion. Je demanderais aux députés du Québec qui sont du côté de la majorité, ici, du côté libéral: Seriez-vous prêts, vous autres, les députés libéraux du Québec, à déposer une motion semblable pour que le Québec devienne le seul responsable des